



PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# MISE EN PLACE D'UNE ZONE SOUMISE À CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES (ZSCE)

AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE  
DE TOUTVENT À LANDRAIS

BASSIN CHARENTE-AVAL

CLE DU SAGE CHARENTE – 23 SEPTEMBRE 2024

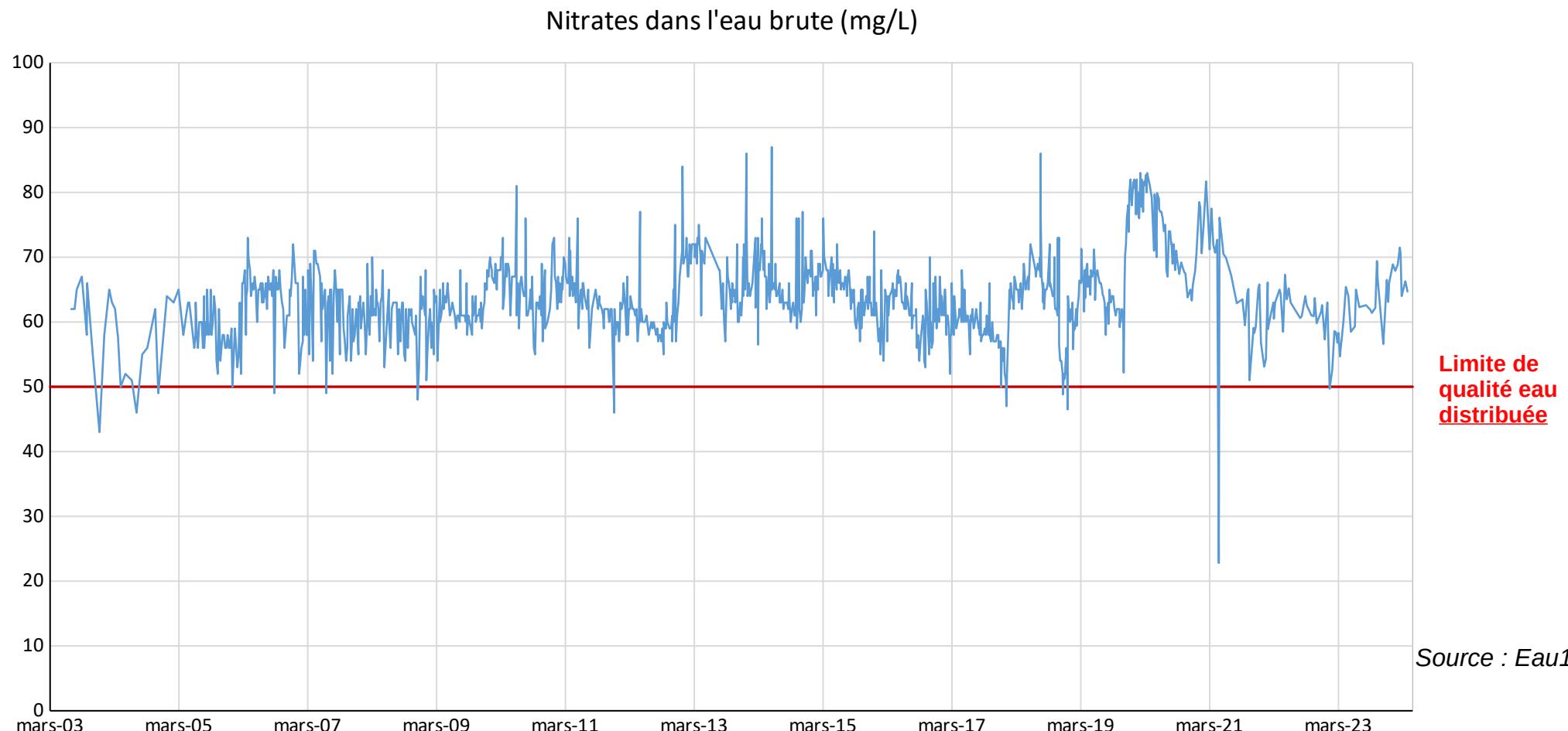
# INTRODUCTION – CONTEXTE DE DÉPLOIEMENT DE LA ZSCE

## HISTORIQUE DU CAPTAGE, PROGRAMME RE'SOURCES ET ÉCHÉANCES PROCHAINES

- Puits de 1946 profond de 5 mètres, créé dans le Jurassique (Kimméridgien inférieur)
- Remplacé par un forage profond de 13 mètres en 1980, captant le même aquifère
- Bénéficie d'une DUP du 06/12/2010 ( $100 \text{ m}^3/\text{h}$  -  $2000 \text{ m}^3/\text{j}$  -  $250\,000 \text{ m}^3/\text{an}$ )
- Forte sensibilité au lessivage par les nitrates ( $\sim 50$  à  $70 \text{ mg/L}$ )
  - ⇒ Territoire en Zone d'Actions Renforcées (Directive nitrates)
  - ⇒ Captage prioritaire « Conférence Environnementale » de septembre 2013
  - ⇒ Intégré à la liste des captages prioritaires du SDAGE AG 2016-2021, classement repris dans le SDAGE AG 2022-2027
- 2016 : adhésion au programme Re'Sources
- 2019-2023 : contrat territorial Re'Sources en cours sur l'AAC
- Fin 2024+ : renouvellement du contrat Re'Sources à prévoir

# INTRODUCTION – CONTEXTE DE DÉPLOIEMENT DE LA ZSCE

## FOCUS : UNE RESSOURCE EN EAU TRÈS VULNÉRABLE AUX NITRATES (NO3-)



- Teneur moyenne en nitrates sur les cinq dernières années (2019-2023) : 67 mg/L
- Sur les dix dernières années, elle est de 65 mg/L
- Les pics hivernaux ont été atteints sur les hivers 2019-2020 et 2020-2021 avec des teneurs autour de 80 mg/L, ce qui explique l'écart entre les moyennes.

# CONTEXTE DE DÉPLOIEMENT DE LA ZSCE

## 11ÈME PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE 2019-2024 : DÉFINIT LES DOMAINES ET CONDITIONS D'INTERVENTIONS FINANCIÈRES DE L'AGENCE

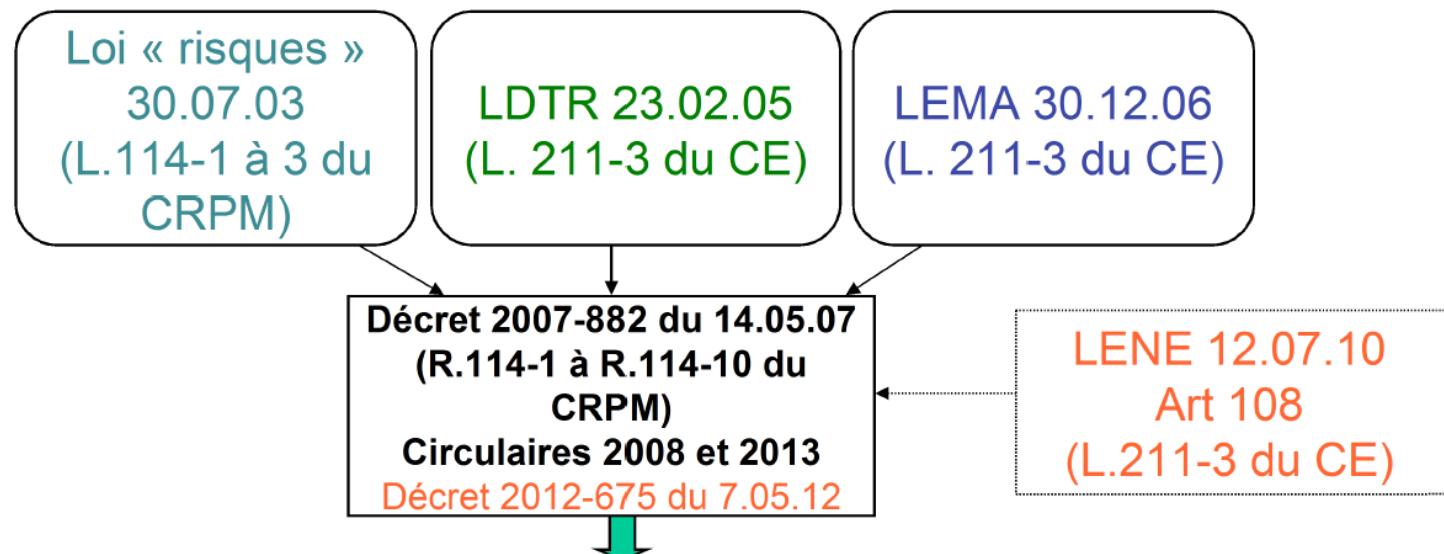
- Délibération du conseil d'administration de l'AEAG du 27 octobre 2021 :  
*« Ne seront pas éligibles aux aides de l'agence : les actions relevant du renouvellement d'une démarche territoriale pour la protection d'un captage prioritaire du SDAGE dans le cas où ce renouvellement ne s'accompagne pas de la mise en place d'une ZSCE ou équivalent »*
- ⇒ Déploiement d'une ZSCE nécessaire au renouvellement du contrat Re'Sources

## STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'ÉTAT EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Stratégie régionale qui vise à répondre durablement à l'objectif de reconquête et de préservation des ressources en eau, tout en assurant dans les meilleurs délais une eau distribuée conforme pour tous les usagers, pour l'ensemble des captages dégradés, qu'ils soient classés prioritaires ou sensibles
- ⇒ Prévoit l'enclenchement de démarches ZSCE sur les captages dégradés.

# RÉGLEMENTATION ZSCE : PRINCIPES ET FONCTIONNEMENT

## ORIGINE DE LA DÉMARCHE ZSCE ET TYPES DE ZSCE



### ZONES SOUMISES À CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES (ZSCE)

- Zones d'érosion (« massive » et diffuse)**
- Zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP)**
- Zones de protection des aires d'alimentation de captages**
- Bassins connaissant d'importantes marées vertes**

LEMA : Loi sur l'eau et les milieux aquatiques

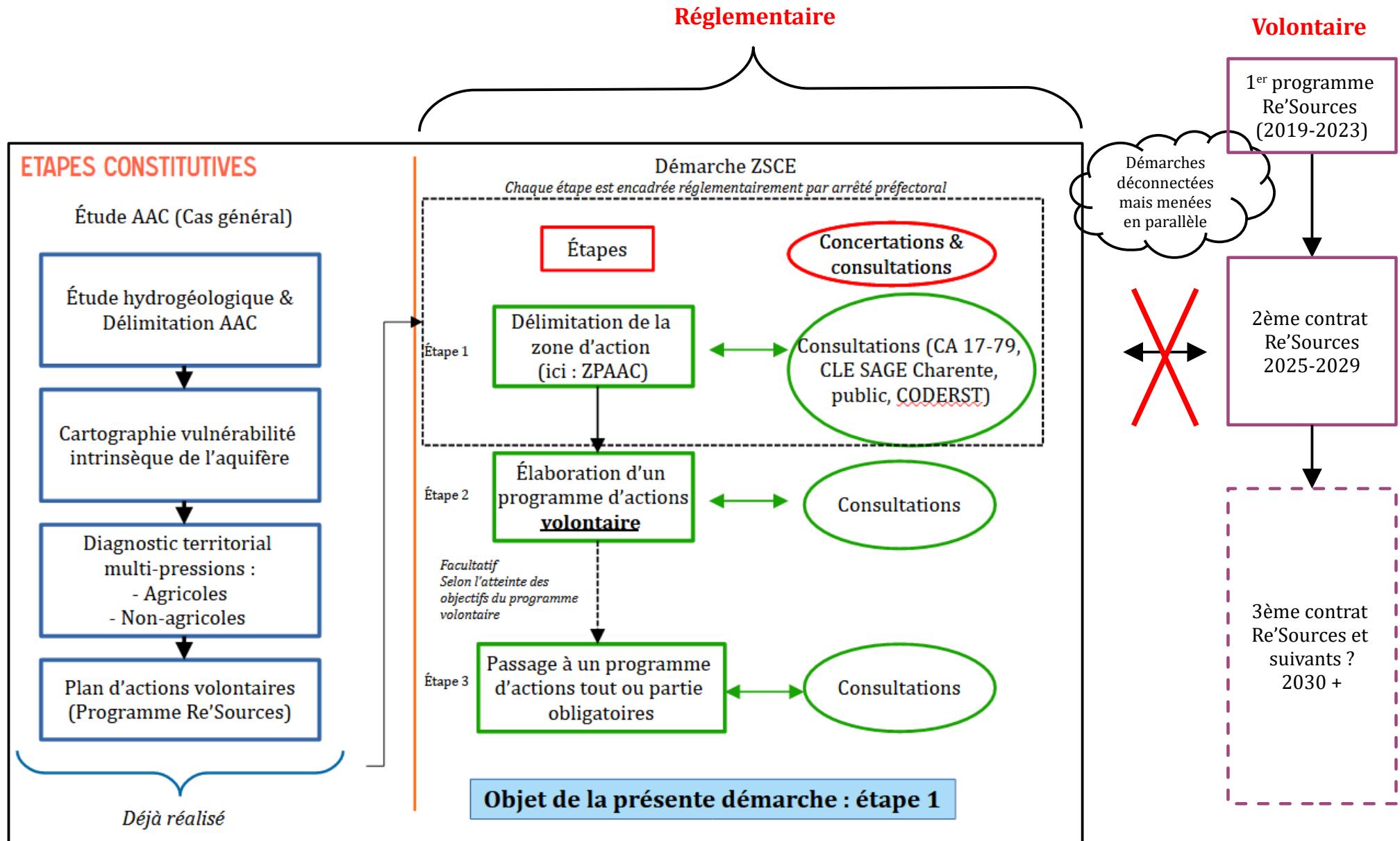
LDTR : Loi relative au développement des territoires ruraux

LENE : Loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2)

53

- **ZSCE = outil réglementaire de lutte contre les pollutions diffuses**
- Se distingue donc des périmètres de protection de captages (lutte contre pollutions ponctuelles)

# RÉGLEMENTATION ZSCE : PRINCIPES ET FONCTIONNEMENT



# RÉGLEMENTATION ZSCE : PRINCIPES ET FONCTIONNEMENT

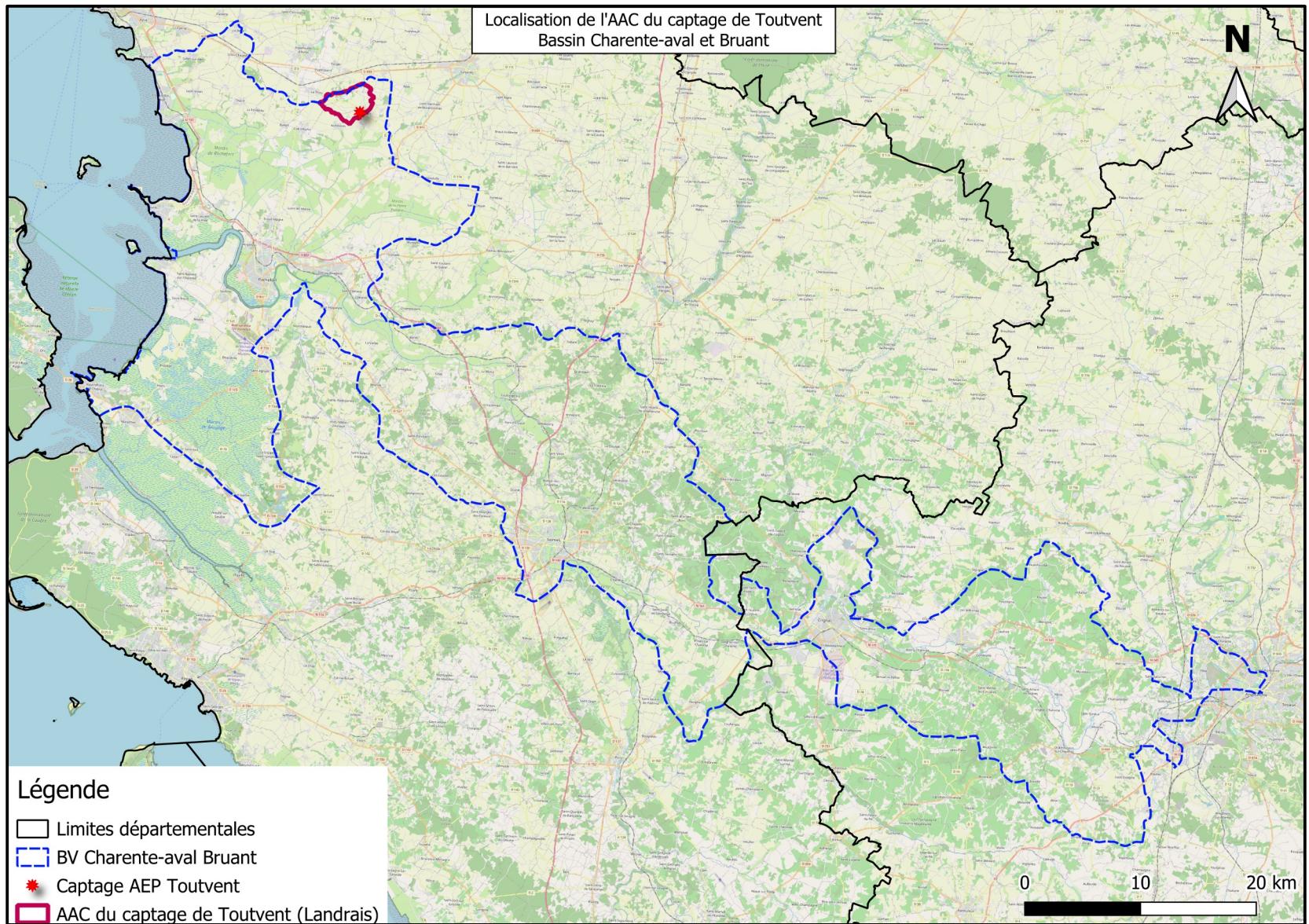
## ÉTAPE 1 : DÉLIMITATION DE LA ZPAAAC ET CONTENU DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Circulaire du 30 mai  
2008

- Tout ou partie de l'AAC
  - AAC validée en 2020 dans le cadre de la mise à jour du site Aires Captages
- Zone pertinente pour la mise en œuvre du programme d'actions. Prise en compte spatiale de :
  - Vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère
    - Courant 2012 : étude du BRGM (Rapport RP-63852-FR)
  - Zonage des pressions agricoles exercées sur le milieu
    - Synthèse restituée en 2018 de l'étude réalisée par ERIS en amont du 1<sup>er</sup> contrat Re'Sources
- Englobe les périmètres de protection du captage (*a minima* le PPR)
- La ZPAAAC peut être étendue à toutes les zones de forte vulnérabilité intrinsèque voire à toute l'AAC (si AAC faible taille)

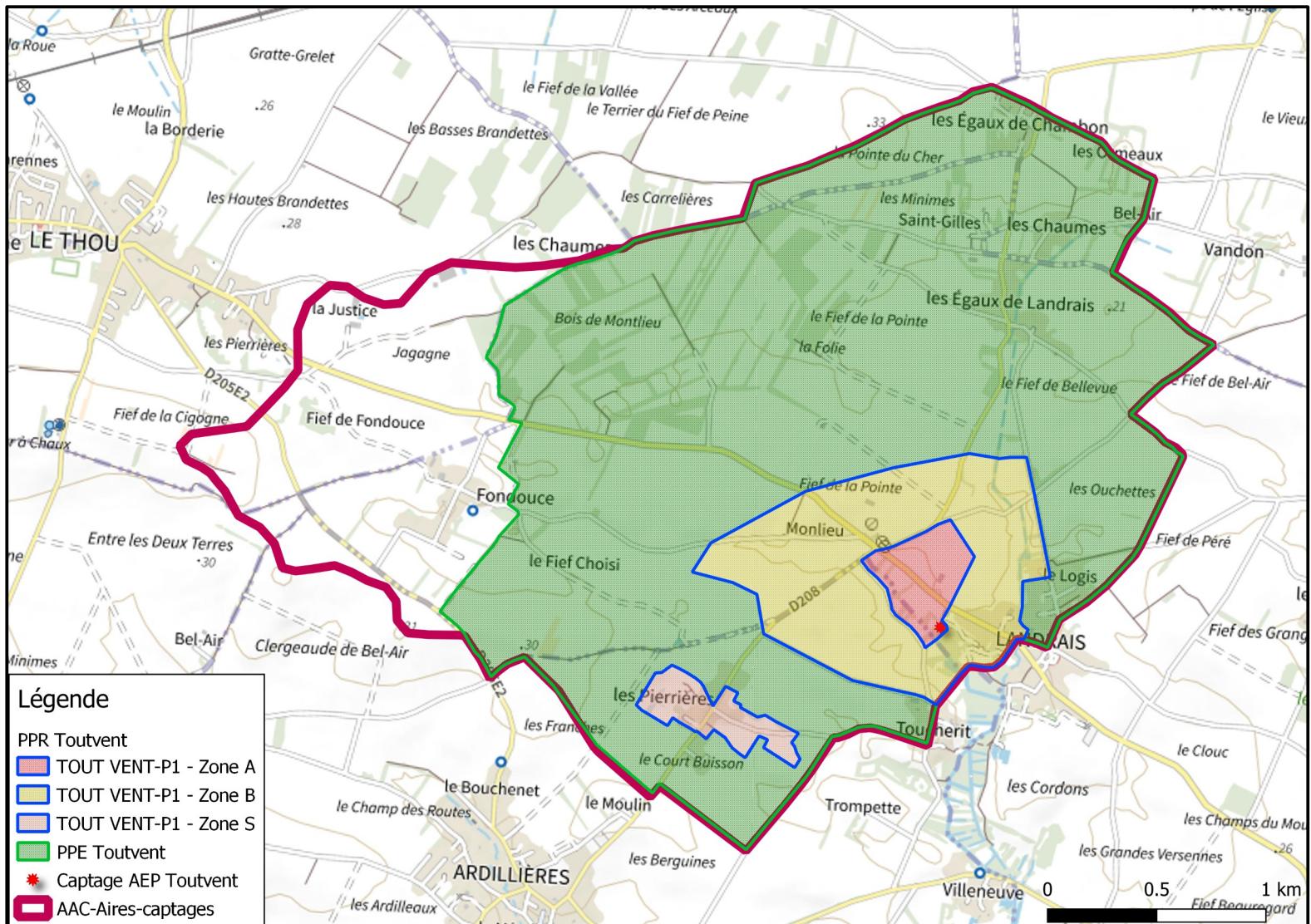
# DISCUSSIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA ZSCE

## RAPPEL : LOCALISATION DU CAPTAGE SUR LE BASSIN



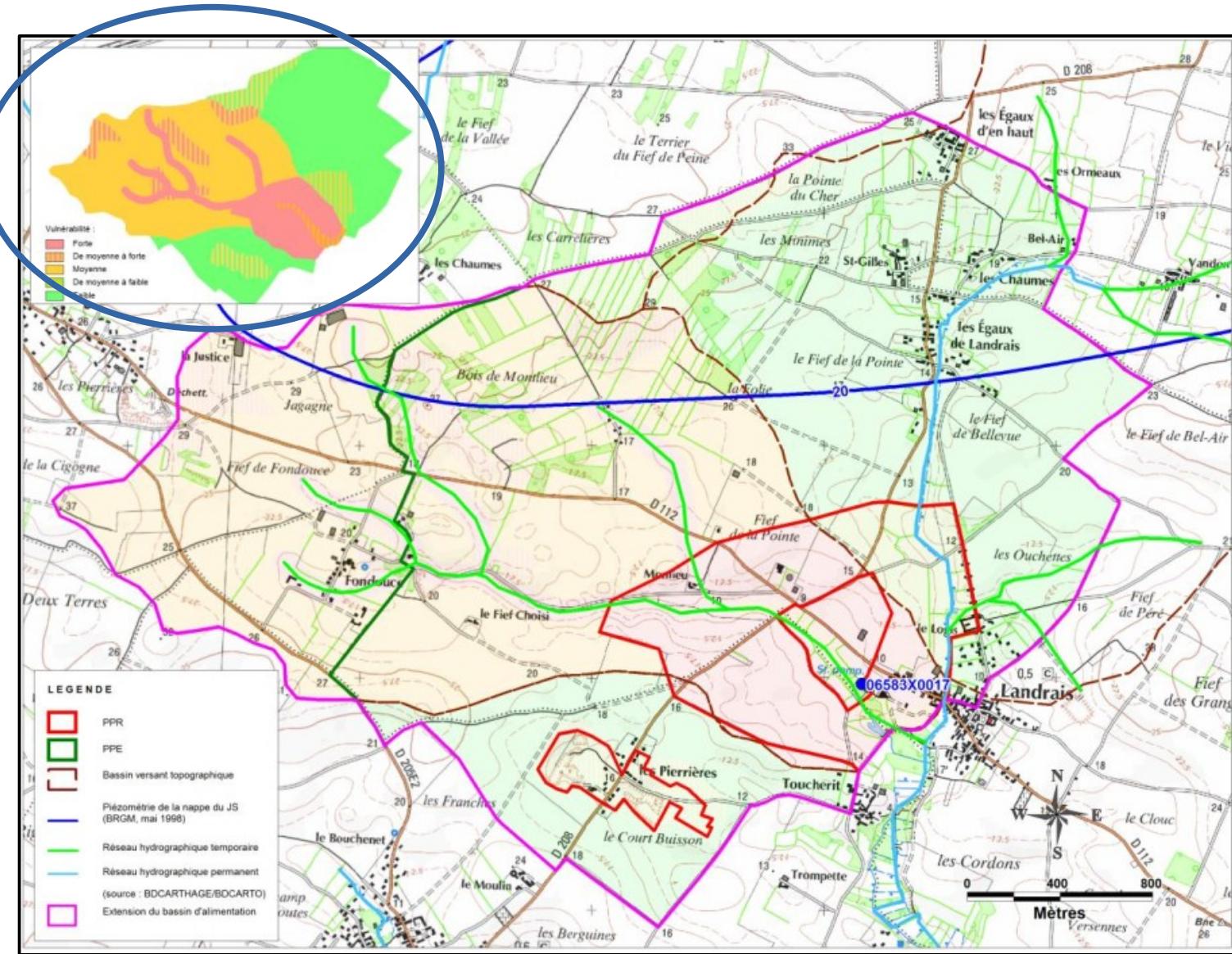
# DISCUSSIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA ZSCE

## RAPPEL : PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU CAPTAGE



# DISCUSSIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA ZSCE

VULNÉRABILITÉ (SEPTEMBRE 2014, BRGM, RP-63852-FR)



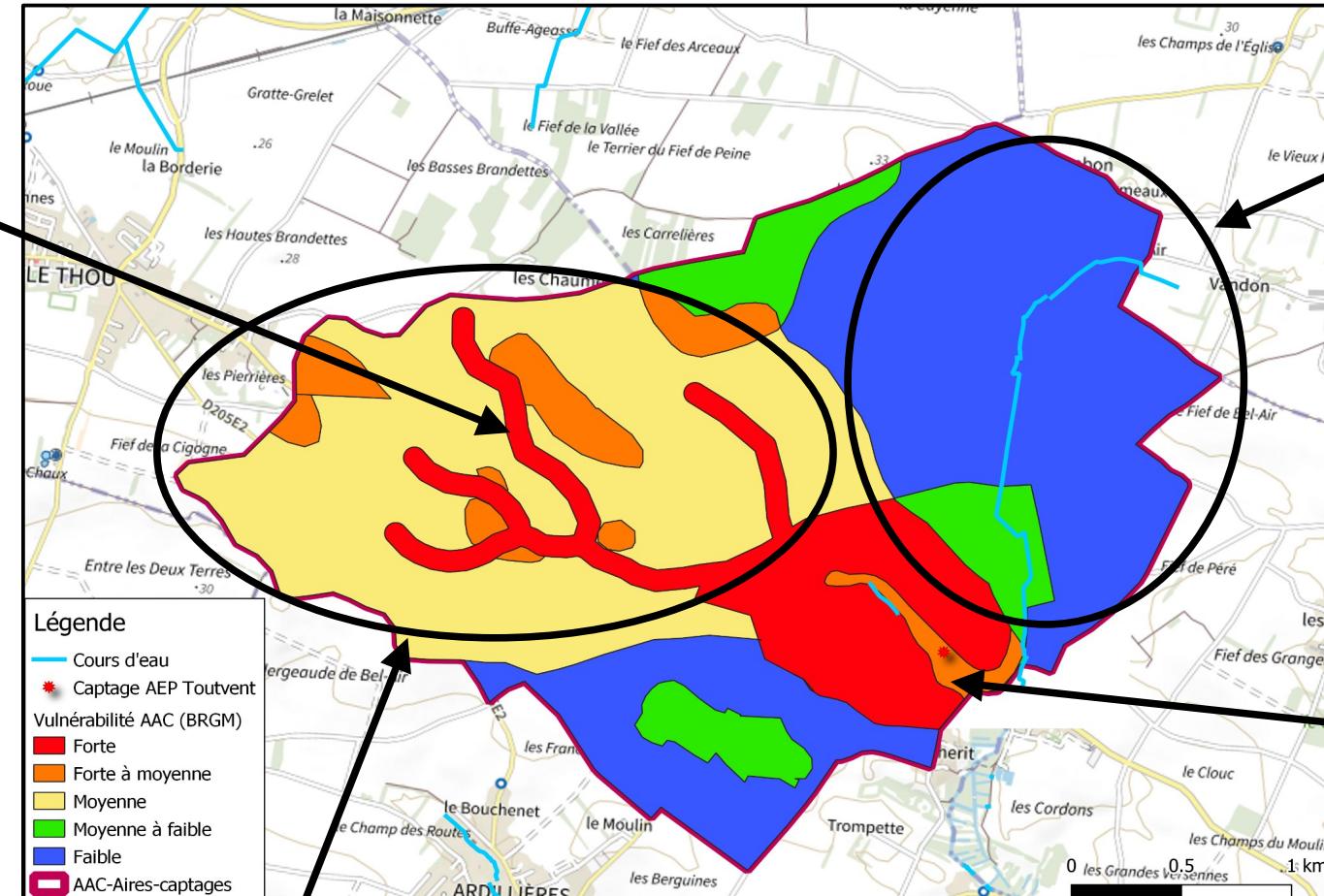
# DISCUSSIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA ZSCE

## VULNÉRABILITÉ (SEPTEMBRE 2014, BRGM, RP-63852-FR)

Bassin topographique :

- Drainé par la vallée sèche
- Fissuration plus développée
- Argiles tourbeuses dans l'axe de la vallée

⇒ secteur très vulnérable



Bassin topographique :

- Massifs récifaux
- Zones préférentielles d'infiltration

⇒ secteur vulnérable

Hors bassin topographique :

- Drainage par le cours d'eau

⇒ secteur moins vulnérable

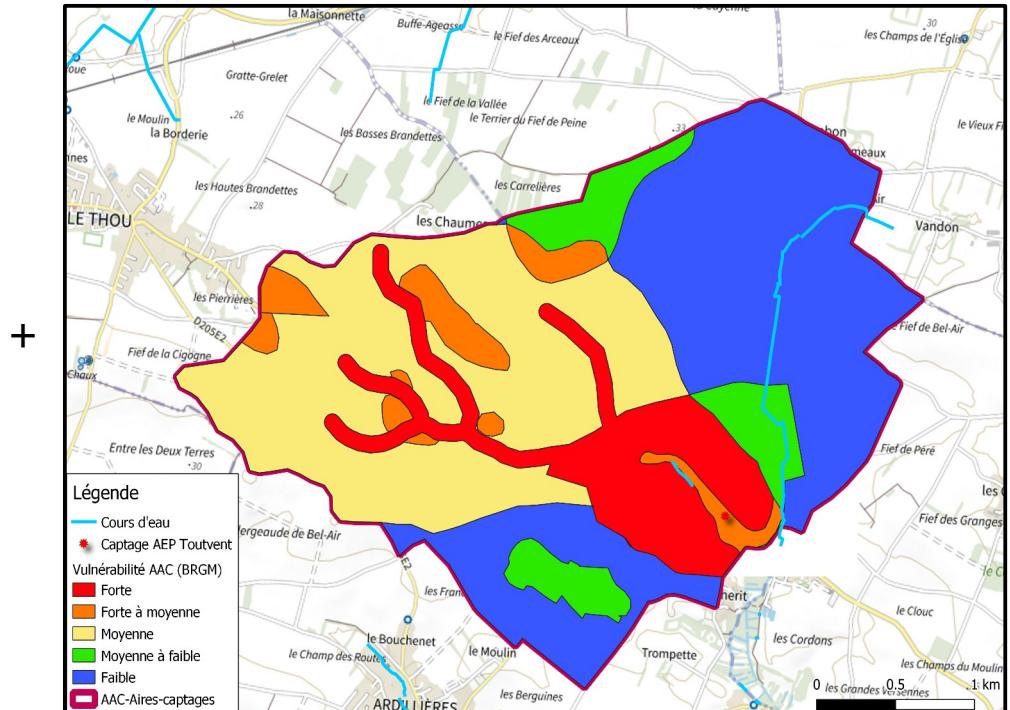
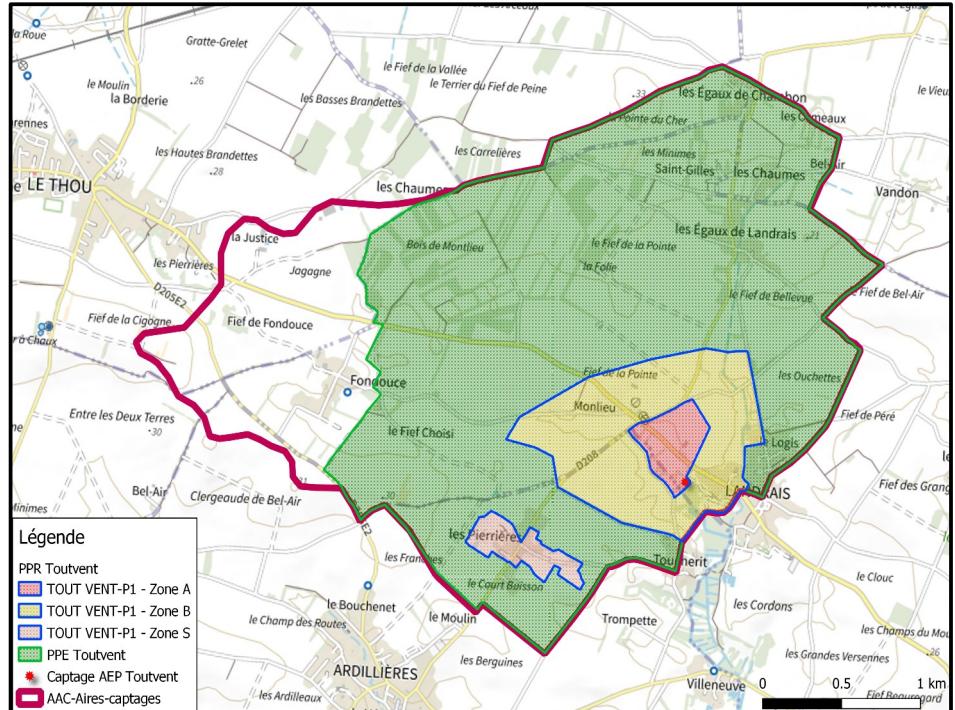
Bassin topographique :

- Drainé par la vallée sèche
- Fissuration plus développée
- Argiles tourbeuses dans l'axe de la vallée

⇒ secteur très vulnérable

# DISCUSSIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA ZSCE

## CROISEMENT : PÉRIMÈTRES DE PROTECTION + VULNÉRABILITÉ INTRINSÈQUE



L'existence d'une nappe peu profonde, et d'un substrat pédologique et géologique calcaire confèrent au territoire une vulnérabilité forte vis-à-vis du transfert des éléments polluants de la surface vers la ressource souterraine.

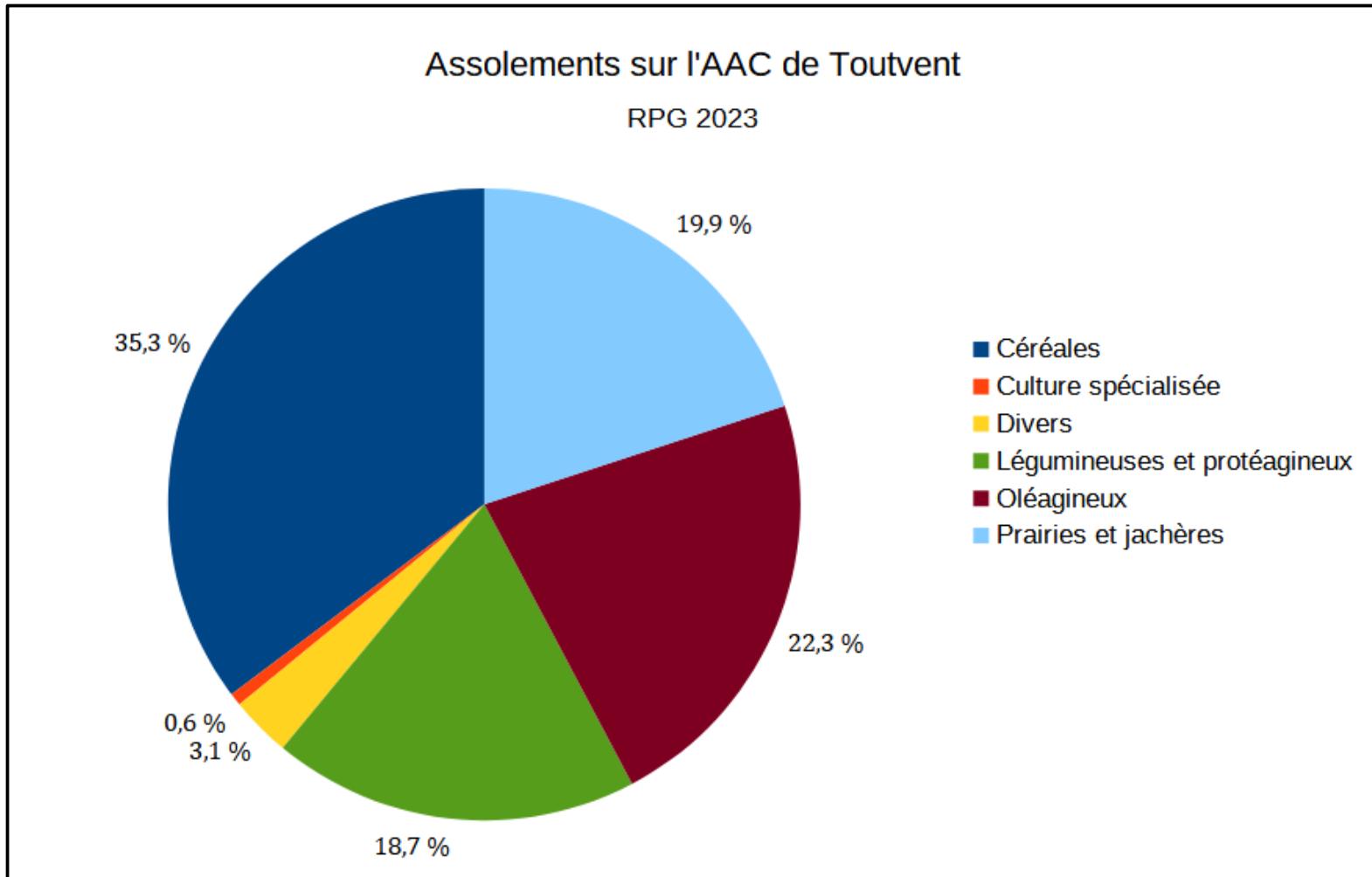
# DISCUSSIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA ZSCE

## PROPOSITION ET VOTE DE LA CLE

- **En l'état des connaissances, retenir l'ensemble de l'AAC :** croisement entre périmètres de protection de captage, vulnérabilité importante et faible profondeur de la nappe
- Quelques chiffres sur l'AAC du captage de Toutvent :
  - ≈ 902 ha
  - 6 communes croisées (5 + quelques dizaines d'ares sur Forges)
  - SAU ≈ 740 ha (2023) / ≈ 42 exploitations
  - 5 exploitations cultivent 50 % de la SAU sur l'AAC, 15 en cultivent 80 %
  - 15 exploitations cultivent < 5 % de la SAU sur l'AAC
  - Statistiques sur la SAU par exploitant :

	<b>SAU min</b>	<b>SAU max</b>	<b>SAU moyenne</b>	<b>SAU médiane</b>
<b>En ha de SAU</b>	1,4	117,2	18,1	10,2
<b>En % de la SAU</b>	0,2 %	15,8 %	2,4 %	1,4 %

# DISCUSSIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA ZSCE



# DISCUSSIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA ZSCE

## DISCUSSIONS SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL ENVISAGÉ

- Article 1 : Objet de l'arrêté

*« Le présent arrêté délimite le périmètre de la ZPAAC du point de prélèvement du captage de Toutvent de codes d'identification...*

*Le programme d'actions qui s'appliquera sur le périmètre de la ZPAAC pourra faire l'objet d'un arrêté spécifique. »*

- Article 2 : Localisation

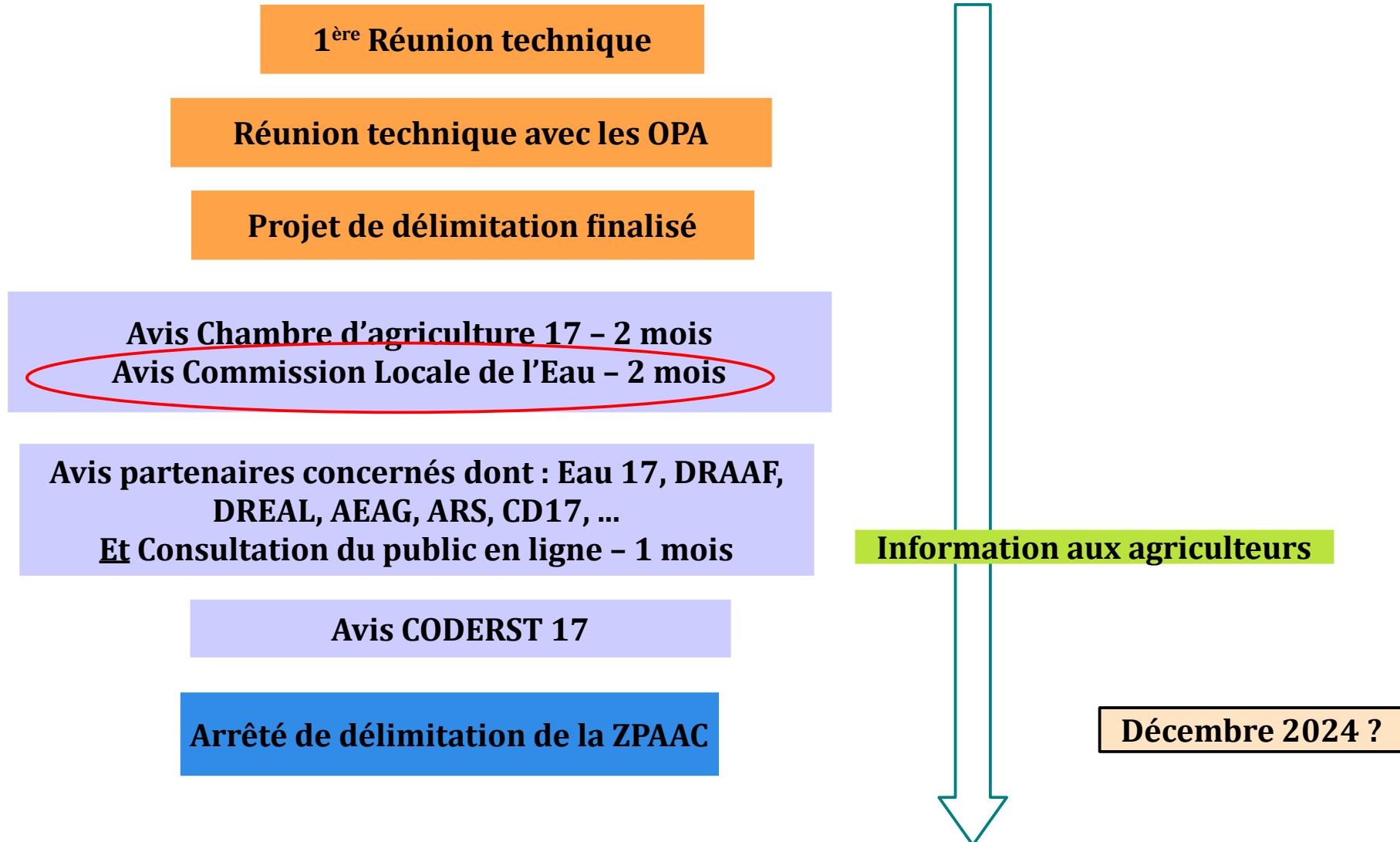
*« La ZPAAC du captage est fixée conformément aux cartographies annexées...*

*Elle comprend tout ou partie des territoires des communes listées en annexe...*

*Pour les communes partiellement comprises, les sections et les parcelles cadastrales concernées sont listées en annexe. »*

- Articles 3 et suivants : articles génériques

# CALENDRIER PRÉVISIONNEL ESTIMÉ DES CONSULTATIONS



- Le projet de périmètre de la ZPAAC prévoit de couvrir exactement l'AAC du captage de Toutvent

## L'AVIS DE LA CLE EST SOLICITÉ SUR CE PROJET DE ZPAAC

(R.114-3 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME)



PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

**Merci de votre attention**